

Vous trouverez dans cette fiche des informations sur la manière et les raisons de dire à vos partenaires sexuels que vous vivez avec le VIH, ainsi que sur les aspects légaux concernant la non révélation de l'état sérologique et sur la transmission du VIH. En ce qui concerne les observations préliminaires, comment le dire à votre famille, amis et colocataire(s) vous pouvez consulter la fiche [Infovihtal 72 Dire que vous vivez avec le VIH](#).

### Une décision complexe

Révéler son état sérologique à un partenaire sexuel peut être stressant, si vous, ou la personne à qui vous l'annoncez a des doutes sur la transmission du VIH. Beaucoup de personnes vivant avec le VIH ont souffert le rejet de leurs partenaires sexuels pour cette raison.

Vos partenaires sexuels pourraient avoir des attentes peu réalistes sur le sexe et le VIH. Ils peuvent supposer que toutes les personnes vivant avec le VIH révéleront leur état, et qu'ils n'ont pas confiance en la sécurité des préservatifs et lubrifiants, malgré les données scientifiques.

### Le dire à son nouveau partenaire sexuel

Cela vaut la peine de se demander pourquoi nous voulons le dire à un partenaire sexuel, de même qu'à toute autre personne. Les raisons de le dire ou de ne pas le dire peuvent dépendre du type de relation que nous souhaitons avoir. Est-ce que nous resterons une seule fois avec cette personne ou bien souhaitons-nous avoir une plus longue relation? Cela peut dépendre aussi du type de relation que nous souhaitons avoir. Si le risque de transmission du VIH sera très faible, beaucoup de personnes ne voient aucune raison de révéler leur état sérologique. D'autres par contre, considèrent qu'en le disant cela permet de prendre des décisions éclairées sur le sexe. En ce qui concerne le risque de transmission du VIH vous pouvez consulter [InfoVIHtal #76 Données sur la transmission du VIH](#) et [InfoVIHtal #77 Transmission du VIH et charge virale](#).

Malgré certaines implications légales, beaucoup de personnes vivant avec le VIH ne ressentent pas le besoin de le communiquer à tous leurs partenaires sexuels et pensent que chaque personne doit être responsable de sa propre santé.

Avec les partenaires sexuels le facteur temps est très important. Il peut s'avérer difficile de parler du VIH lorsque l'on vient de se rencontrer, mais le différer peut plus tard provoquer des problèmes. Si votre partenaire le découvre plus tard et ne l'accepte pas, cela peut être conflictuel pour tous les deux.

Si vous venez de connaître quelqu'un, vous pouvez penser ne pas en savoir suffisamment pour anticiper sa réaction ou pour juger s'il ou elle respectera votre vie privée. Si vous êtes dans un bar ou lors d'une fête, cela peut paraître un peu déplacé de parler du VIH. Certaines personnes préfèrent un endroit plus calme pour parler de ce sujet.

D'autres introduisent le sujet du VIH plus tôt dans la conversation de façon fortuite et observent la réaction de l'autre personne, de sorte que si elle est négative, ils ne perdent pas leur temps et décident de ne pas continuer.

### Le communiquer à votre partenaire actuel

Si on vous a récemment diagnostiqué le VIH et que vous vivez déjà une relation, il s'agira de savoir si le communiquer (ou

pas) à son partenaire. La nouvelle pourra introduire d'autres préoccupations et de la pression dans la relation. Il se peut que votre partenaire se préoccupe de sa propre santé et souhaite passer le test du VIH ou revoir le type de relation sexuelle que vous avez. Certaines personnes font face à des situations particulièrement difficiles. Il se peut que vous viviez avec votre partenaire et craigniez de perdre votre foyer, d'avoir des problèmes de couple ou bien de subir des violences physiques ou verbales.

### Le dire à des partenaires sexuels antérieurs

Le fait de partager votre état sérologique avec des anciens partenaires sexuels dépendra d'un grand nombre de facteurs, comme par exemple: le type de relations que vous avez eues, le type de rapports sexuels pratiqués, si vous croyez qu'il aimerait le savoir ou si vous souhaitez qu'il(s) prenne(nt) des mesures à cet égard.

Dans tous les cas, partager cette information avec des partenaires sexuels antérieurs est un thème épineux. Vous pouvez en arriver à penser que vous avez contracté le VIH de certains d'entre eux, mais eux peuvent penser que vous avez mis en péril leur santé et dans tous les cas, il sera difficile de savoir qui a raison.

### Considérations légales

En plus du stress et du rejet que peut provoquer le fait de communiquer notre état sérologique à des partenaires sexuels- aussi bien actuels qu'antérieurs-, il existe certaines implications légales.

Dans le Code Pénal espagnol en vigueur, il n'existe aucun article concret considérant la transmission du VIH comme un délit. Néanmoins, à certaines occasions- environ douze lors des quinze dernières années- les tribunaux espagnols considèrent la transmission du VIH comme un délit de lésion.

Pour que cela se produise, les circonstances suivantes doivent être réunies:

- Votre partenaire sexuel ne sait pas que vous vivez avec le VIH.
- Vous ne révélez pas votre état sérologique.
- Vous n'utilisez pas de préservatifs
- Votre partenaire s'infecte durant le rapport sexuel.
- Votre partenaire porte plainte contre vous.
- Vous êtes la seule personne qui puisse être responsable de la transmission du VIH.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les aspects légaux ou que vous avez besoin de conseils juridiques sur ce sujet, vous pouvez contacter l'Observatoire des Droits Humains et VIH/ Sida du RÉSEAU-VIH en visitant le site <http://observatorioried-vih.org/> ou en écrivant à [observatorio@redvih.org](mailto:observatorio@redvih.org).